



DIN 3763 ET DIN 3762 :
CONTEXTE, EXIGENCES, CLASSIFICATION

Réglementation technique pour l'utilisation de revêtements de sol d'étable élastiques





Les revêtements de sol élastiques sont utilisés dans l'élevage d'animaux de rente de différentes manières. Ils se distinguent entre autres par leur structure, leur souplesse et leur champ d'application. Un comité d'experts dans le Comité de normalisation DIN « Tapis en élastomère » s'est penché sur la définition de règles techniques dans ce domaine. L'objectif : des normes uniformes et obligatoires pour des produits de haute qualité et respectueux de l'animal. Dans l'élevage bovin, le sol de l'étable est le seul équipement d'étable utilisé par les animaux 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Les revêtements de sol d'étable élastiques de bonne qualité favorisent la santé des animaux et le bien-être : la santé des articulations, la santé des onglons, un comportement naturel des animaux, etc. Cela renforce la pertinence d'une réglementation technique pour les tapis d'étable élastiques.

Pourquoi de nouvelles normes ?

Il manquait jusqu'à présent, tant dans les programmes de subventions que dans les ordonnances légalement contraignantes pour les éleveurs, des règles et des formulations techniques. Ainsi, le programme fédéral de promotion des investissements agricoles AFP (Agrarinvestitionsförderprogramm) en Allemagne pour l'élevage de bovins laitiers ne précise pas encore le terme « tapis de confort ». De même, dans la nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des animaux - élevage d'animaux de rente (Tierschutz-Nutztierhaltungsverordnung) prescrit pour les veaux un support « souple ou élastiquement déformable ». La souplesse et l'élasticité ne sont pas définies plus précisément. Les normes visent à combler cette lacune. Concrètement, deux normes DIN concernent l'utilisation de tapis d'étable élastiques dans les aires d'exercice et de couchage des veaux, des bovins d'engraissement et des vaches laitières : **DIN 3763** (exigences minimales techniques et relatives aux animaux pour les revêtements de sol d'étable élastiques, la classification de la souplesse en classes) et **DIN 3762** (méthodes de test des substances chimiques nocives pertinentes).

Avantage pour les éleveurs

En mettant l'accent sur le bien-être des animaux et la protection des consommateurs, les deux normes DIN fixent des standards uniformes et des exigences minimales précises. Les produits peuvent être répartis en classes de confort. Cela apporte de la transparence sur le marché et facilite le choix des produits. Il est donc désormais possible de définir des exigences dans les règlements et les programmes de subventions de manière plus concrète et correcte. Les éleveurs peuvent ainsi s'orienter vers des normes uniformes et contraignantes lors d'investissements et se rassurer ainsi par rapport aux réglementations. La conformité à la norme DIN est déjà mentionnée dans les décrets de certains Länder.

DIN 3763:2022 « Revêtements de sol d'étable élastiques dans les aires d'exercice et de couchage des bovins et des vaches laitières – exigences et tests »

La norme DIN est basée sur le programme de test de la DLG, qui est utilisé depuis plus de 30 ans par la DLG et qui a été constamment amélioré. La norme DIN 3763 définit des **exigences pour les aires d'exercice et de couchage des bovins**, en particulier les bovins d'engraissement, les vaches laitières, le jeune bétail et les veaux. Les produits doivent répondre à des **standards précis en matière de durabilité** (p. ex. résistance à l'abrasion, aux acides) et de **bien-être animal** (p. ex., l'adhérence) pour être conformes à la norme DIN. Les produits destinés aux zones de couchage et aux boxes intégraux sont en outre répartis en classes en fonction de leur déformabilité. Plus la classe est élevée, plus la déformabilité ou la souplesse est élevée. Il n'existe qu'une seule classe pour les tapis d'aires d'exercice.

Les tapis KRAIBURG sont conformes aux normes DIN

Tous les revêtements d'aires d'exercice KRAIBURG sont conformes à la norme DIN. En ce qui concerne les tapis de logettes ainsi que les tapis de boxes intégraux, KRAIBURG peut proposer des produits adaptés dans chaque classe de confort.




Zones	Classe	Exigence de déformabilité pour mesure de déplacement (en mm)	Exigence de déformabilité pour mesure de couchage (en mm)	Produit
Aires d'exercice	-	1,0 à 9,0	-	tous les revêtements d'aires d'exercice KRAIBURG
Zones de couchage	Classe 1	-	5,0 à 8,9	KEN, LENTA
Zones de couchage	Classe 2	-	9,0 à 15,9	CALMA, KIM
Zones de couchage	Classe 3	-	16,0 à 24,9	KKM, WELA, Softbed LongLine
Zones de couchage	Classe 4	-	≥ 25,0	WINGFLEX, KEW Plus (TarsaCare)
Boxes intégraux	Classe 1	≥ 1,0	(2,0 à 4,9)*	LOSPA SB, LOSPA swiss
Boxes intégraux	Classe 2	≥ 1,0	≥ 5,0*	KURA SB, KURA S

* mesuré après un test de charge permanente de poids pour des mesures de déplacement

Source : Communiqués DIN 8/2022

Source : laboratoire KRAIBURG (voir aussi les rapports de test de la DLG)

Autres exigences	Produits susmentionnés
Résistance à l'abrasion	✓
Charge permanente de poids / usure	✓
Déformation permanente dû à une charge permanente de poids	✓
Résistance aux acides	✓
Adhérence	✓
Migration des HAP (testée en continu par la DLG selon la norme DIN 3762:2022)	✓

 **Les revêtements qui répondent aux exigences de la nouvelle norme DIN 3763:2022 sont considérés comme suffisamment souples ou élastiquement déformables au sens de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux - élevage d'animaux de rente (TierSchNutztV).**

DIN 3762:2022 « Revêtements de sol d'étable – Détermination de la migration des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) »

Outre la protection des animaux, les normes DIN sont également synonymes de protection des consommateurs. La norme DIN 3763 fixe des valeurs limites de migration pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La norme DIN 3762 définit à cet effet une méthode de test pour déterminer la migration des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) des revêtements de sol d'étable synthétiques. Les revêtements de sol conformes à la norme DIN 3763 sont donc synonymes d'une utilisation sûre qui n'entraîne pas de transfert de HAP vers les animaux de rente et leurs produits.

Info : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Que sont les HAP ?

Les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont produits lors de la combustion de matières organiques et sont omniprésents dans notre environnement. Un processus connu de tous est par exemple la combustion de charbon de bois pour barbecue. Certains d'entre eux sont classés comme cancérogènes.

Tout dépend du plastifiant

Dans le caoutchouc, les HAP peuvent être présents dans le noir de carbone (immobile, chimiquement lié) et dans le plastifiant (mobile, volatil). Selon le matériau, il existe différents types de plastifiants (p. ex. graisses, huiles, eau). Dans l'UE, les plastifiants non étiquetés - c'est-à-dire avec une teneur minimale en HAP - doivent être utilisés depuis 2010. Pour des raisons de sécurité, KRAIBURG remplace entièrement les plastifiants traditionnels par des huiles végétales. La question essentielle est de savoir si les produits libèrent des HAP dans l'environnement - et donc sur la peau des hommes et des animaux - ou pas.

Testé en continu par la DLG

Si une entreprise porte le label de qualité CONTINUOUS MONITORING, la qualité des produits et de la production dans l'entreprise concernée est contrôlée chaque année par la DLG. L'assurance qualité est examinée tout au long du processus de production, de la matière première jusqu'au produit final. L'audit de processus est répété chaque année et garantit ainsi une qualité et une transparence maximales et durables. L'impact environnemental est également contrôlé par le test HAP selon la norme DIN 3762. KRAIBURG passe l'audit annuel depuis l'introduction du label en 2018.



Les revêtements caoutchouc conformes à la norme DIN ne remplissent pas seulement les exigences de l'ordonnance TierSchNutzTV, mais contribuent également à la protection des animaux, de l'environnement et des consommateurs !